



HAL
open science

Crise de la nature dans l'agglomération abidjanaise : l'exemple de la colonisation des espaces verts par l'habitat et les commerces dans la commune de Cocody.

Dabié Désiré Axel Nassa

► **To cite this version:**

Dabié Désiré Axel Nassa. Crise de la nature dans l'agglomération abidjanaise : l'exemple de la colonisation des espaces verts par l'habitat et les commerces dans la commune de Cocody.. 2009. halshs-00352541

HAL Id: halshs-00352541

<https://shs.hal.science/halshs-00352541>

Preprint submitted on 13 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Crise de la nature dans l'agglomération abidjanaise : l'exemple de la colonisation des espaces verts par l'habitat et les commerces dans la commune de Cocody.

Nassa Dabié Désiré Axel¹
dabie@voila.fr

Résumé :- Les villes africaines à l'instar d'Abidjan, en Côte d'Ivoire sont confrontées de plus en plus à de multiples défis. Le principal défis est la mise en la place et la gestion des espaces verts qui sont constamment agressés pour usage spontané et illégal ou par déclassification par les pouvoirs publics pour en faire des espaces habités ou commerciaux. Pourtant, ces espaces représentent des équipements structurants d'intérêt général qui améliorent la qualité de l'environnement urbain et jouent des rôles économiques et sociaux importants.

Cette contribution propose un schéma explicatif général de la crise des espaces verts et du développement d'une ville sans âme, inanimée, stressante, d'enfermement à perte de vue et enlaidie par les immondices et la course au béton. En étudiant la manière dont la nature est gérée, nous proposons l'hypothèse que la colonisation des espaces verts dans la commune de Cocody par l'habitat et les commerces fait émerger une autre conception de la ville en Côte d'Ivoire.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Abidjan, Cocody, ville, commerces, habitats, espaces verts, gestion urbaine

Environment's Crisis in the town of Abidjan: Case of the destruction of public gardens, due to housing and trade activities in the district of Cocody.

Abstract - African cities like Abidjan in Ivory Coast are more and more facing multiple challenges. The main challenge is the settlement and the management of public gardens those are constantly threatened for spontaneous and illegal use, or declassified by authorities to turn them into housing or commercial areas. However, these public gardens represent structuring equipment of general interest that improve the quality of urban environment and play important social and economic roles.

This contribution gives a general explanatory diagram of the crisis within public gardens and the development of a city without soul, inanimate, stressful, confined and becoming ugly, due to piles of rubbish and the need for housing.

By studying the way environment is managed, we give as hypothesis that the use of public garden in the district of Cocody (Abidjan) due to the need for housing and trade activities, brings about another conception of city in Ivory Coast.

Keywords: Ivory Coast, Abidjan, Cocody, city, shops, housing, public gardens, urban management

¹ Enseignant-Chercheur (Assistant) à l'Institut de Géographie Tropicale de l'Université de Cocody-Abidjan, 22 BP 744 Abidjan 22

Introduction

Dans les agglomérations urbaines, l'espace vert désigne des terrains non encore bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles. Leurs usages sont des éléments importants de la structuration et de la formalisation de la ville. Pourtant pour de nombreux citoyens en Côte d'Ivoire, la ville est perçue comme un espace hostile à la nature, voire une entité spatiale dévoratrice d'espaces verts. Cette conception de la ville, a émergé avec le développement incontrôlé de l'urbanisation dans ce pays suite à l'exode rural et à l'immigration. Ces deux phénomènes, ont respectivement comme marquages spatiaux visibles la littoralisation de la population et les bassins urbains. L'afflux des ruraux, des migrants et des déplacés surtout aux premières heures de la crise ivoirienne, aux seins des villes et particulièrement en direction d'Abidjan ont généré des problèmes d'urbanisme, un certain modèle de ville et un développement anarchique et spontané, de nombreux quartiers précaires et la croissance proliférante du commerce informel. Ce bâti et ces activités sont installés sur des espaces non occupés (bord de route, carrefour, friches et jardins publics et les emprises de lignes à haute tension).

La commune de Cocody, quartier résidentiel au Nord d'Abidjan n'est pas en marge de cette situation. C'est une commune où tous les espaces aménagés ou non sont soumis à une forte occupation d'autant plus intense qu'ils se situent à proximité des zones habitées. Pourtant, l'attrait et l'admiration qu'offrait cette commune ont longtemps résidé dans l'importance réciproque entre son bâti de très haut standing et ses espaces verts qui en ont fait une cité ouverte propre et apaisante. Cet état de fait, a alors engendré dans ce quartier une compétition entre les groupes sociaux, pour l'accès à des biens immobiliers, une course effrénée au béton, renforçant du coup le dynamisme du marché du foncier qui alimente son extension ou la prise en compte de la nature est absente. On abouti ainsi, à un quartier étalé, consommateur et destructeur de paysages, participant au développement d'une ville (Abidjan), stressante et d'enfermement à perte de vue. Alors que, les espaces verts constituent les poumons verts de la commune, améliorent la qualité de la vie et sont des lieux de retrouvailles. La question fondamentale et récurrente que soulève cette analyse est : Pourquoi ces espaces verts qui ont une fonction d'aération, d'embellissement et de rencontre dans la cité tendent-ils à disparaître au profit d'une urbanisation compacte ?

Pour répondre à cette interrogation, la présente contribution évoque la genèse du développement de ces espaces dans la commune, analyse la situation actuelle, appréhende combien l'impact de la crise de la nature se traduit par une recomposition du milieu et montre pour conclure, comment, dans un mouvement de gommage de cette nature *intra-muros*, la population fait émerger de micros territoires favorables à l'érosion d'un environnement de qualité dans la cité. Ces résultats sont le fruit d'une série d'enquête participative dans la commune, sur les lieux censés être des espaces verts après les avoir préalablement répertoriés et auprès des individus ayant élu domicile en ces lieux, pour connaître leurs motivations quant à leur occupation de ces espaces publics, les activités exercées et leurs origines. Toutes ces enquêtes n'ont été possibles qu'après une bonne recherche documentaire.

1-Genèse du développement des espaces verts dans la commune de Cocody.

La genèse de la mise en valeur des espaces verts à Cocody se confond avec celle de la ville d'Abidjan. En effet, ce sont les services administratifs coloniaux qui ont contribué à concevoir les premiers jardins de la ville. Ce processus a démarré en 1950 dans le quartier colonial du plateau, aujourd'hui centre des affaires de la capitale économique

ivoirienne. Ainsi, l'un de ces espaces conçus pour agrémenter l'ébauche de la vie urbaine en construction aux abords de la lagune Ebrié fut celui de la pergola mitoyen à la cathédrale Saint Paul avec une superficie d'environ 10 000m². En cette période, la ville avait moins de 15 ha d'espaces verts. A partir de 1963, un vaste programme d'aménagement d'espaces verts permet d'avoir 25 ha d'espaces verts supplémentaires. C'est dans ce cadre que naquit le jardin public de Cocody château d'eau en 1978 avec une superficie de 8000 m² couvrant environ 9% de la surface d'ensemble des espaces verts de la ville. A l'issue de ce programme, bien d'autres espaces aménagés voient le jour. C'est le cas de ceux du Lycée Classique, de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) auxquels il faut ajouter les parcs nés de l'ouverture de grands axes structurants que sont le Boulevard Latrille, France, François Mitterrand, square de la cité des cadres, plate-bande centrale de la rocade. D'autres espaces aménagés ont également été réalisés par des acteurs publics (MCU², SICOGI³, SOGEFIA⁴, DCGTx⁵) et privés (SIPIM⁶, GFCI⁷) lors des opérations immobilières dans la commune. Il s'agit des espaces verts des quartiers Lauriers à la palmeraie, Angré (Stars), Djibi (BCEAO). A ces différents espaces, il faut ajouter les espaces horticoles de la rocade. Aux acteurs privés (sociétés immobilières) le ministère de la construction et de l'urbanisme a imposé un aménagement des espaces verts sur 5% des terrains à lotir pour la réalisation des équipements et de l'habitat. Leurs superficies varient de 500 à 2000 m² (figure 1. P 4).

² Ministère de la Construction et de l'Urbanisme

³ Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

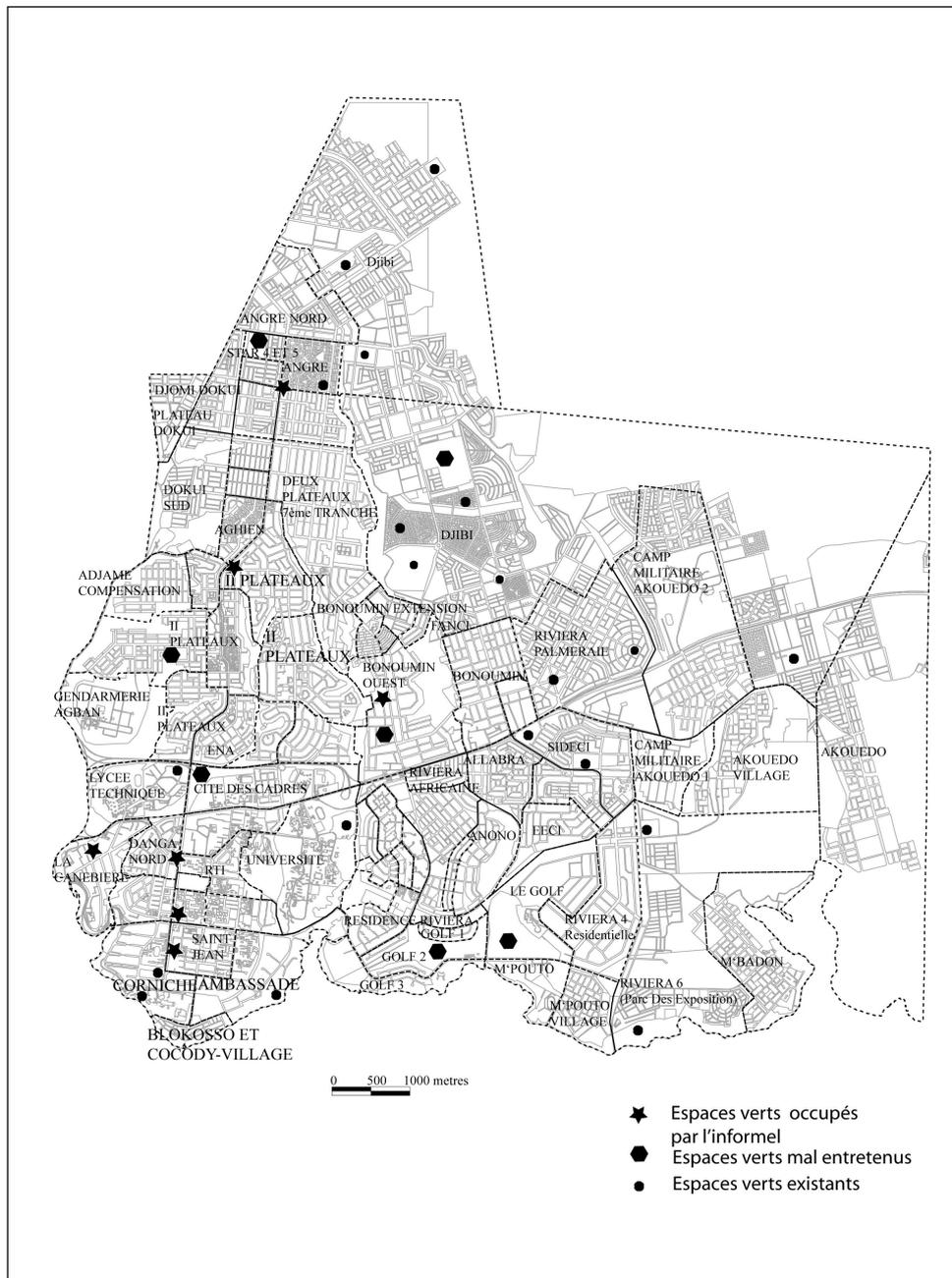
⁴

⁵ Direction de Contrôle des Grands Travaux

⁶ Société Ivoirienne pour la Promotion Immobilière

⁷ Groupement Foncier de Côte d'Ivoire

Figure 1 : Localisation des espaces verts dans la commune de Cocody



Ces différents lieux offraient à la commune, un attrait particulier lié à la détente, la promenade dans un environnement de qualité. Aujourd'hui que restent-ils des jardins publics dans cette commune ?

II. Analyse de la situation actuelle des espaces verts

Les espaces verts dans la commune de Cocody sont multiformes et multifonctionnels. Parmi ceux-ci, les jardins et squares sont des espaces dynamiques qui reçoivent du public. La fonction de promenade, de repos, de jeux leur est associée. Bon nombre de ces espaces aménagés ont disparu pour cause de morcellement, de ventes illicites ou d'occupations anarchiques et d'autres sont totalement délaissés. Pourquoi en est-on arrivé à cette situation ?

La question de l'occupation des espaces publics se pose à Abidjan d'une manière

générale et principalement à Cocody de manière visible, massive et permanente, mais dans des termes différents selon les acteurs concernés. Tout espace non occupé (bord de route, carrefour, friches, jardins) est considéré comme naturellement occupable. Cette considération est le fruit des rapports qui existent entre d'une part les pouvoirs publics et leurs incapacités de gestion et de contrôle de l'espace, de l'autre, l'occupation et l'usage spontané mais qu'en ont fait la population de plus appauvrie et endettées qui cherche refuge dans l'informel pour survivre. La gestion des espaces publics dans la commune de Cocody suit cette démarche. C'est une commune qui fait face à la fois à « *des projets centralisés et un modèle de ville organisée, propre, apaisante et de l'autre des pratiques spontanées d'occupation, de conflit-négociation, de déguerpissement avec ou sans recasement ou régularisation* » (Leimdorfer, 1999). Cet état de fait est la marque d'une urbanisation incontrôlée, générée par l'exode massif des populations rurales, migrantes des pays de la sous-région ouest africaine, des déplacés de guerre et d'un accroissement d'une population de jeunes diplômés ou non sans emploi dans le secteur formel. En effet, pour ces catégories de populations, le quartier de Cocody, est propice à leur épanouissement en leur permettant une insertion dans la société à cause du fort pouvoir d'achat de ses résidents. Cette vision optimiste à l'égard de la commune, est très vite battue en brèche par la faiblesse de celle-ci comme lieu d'innovation et de diffusion de techniques, hypertrophie du secteur tertiaire et croissance trop rapide marquée par la congestion et le chômage. Ainsi, face à l'insuffisance des emplois dans le secteur formel qu'offre Cocody, une frange de cette population se retrouve dans l'informel et dans l'économie non officielle qui ont comme support de leur développement les espaces non battis, les abords des routes, les jardins publics, les squares avec la complicité des agents municipaux et de l'Etat central (voir photos 1).



Photo 1 : Jardin public du château d'eau de Cocody transformé en gare de taxis communaux. Au fond la résidence universitaire de la cité rouge. (Cliché de l'auteur, Août ,2008)

Cet espace (photo 1) démontre le poids important de l'informel dans la colonisation de la nature. On y trouve toute sorte d'activité liée au commerce. Des tresseuses, en passant par les petits revendeurs de produits issus du marché mondial, aux tenancières de maquis et aux garagistes, tout le monde squatte les espaces verts. Chacun de ces acteurs développe différentes stratégies pour grignoter et occuper ces espaces pour finir. Par exemple pour les tenancières de maquis pour coloniser les espaces inhabités proches des zones d'habitations, il leur suffit d'une simple table, quelques ustensiles de cuisines et promouvoir quelques mets généralement prisés du grand public (allico⁸, attiéké⁹ au poisson). On crée ainsi une polarité de proximité temporaire non autorisée qui fini par s'institutionnaliser dans le temps avec cette fois l'occupation cet espace et sa transformation en un lieu de restauration et de commerce définitif. Ce système renvoie ainsi, à la notion d'agression-laisser-faire-maîtrise et pouvoir sur l'espace par l'informel. Tel est aussi le cas des créateurs de gares routières à quelques nuances près. Dans ce cas précis, ils obtiennent les autorisations d'installation provisoire des autorités municipales le temps de leur trouver un espace définitif. Mais en définitive, le provisoire devient définitif, car leur « *déguerpissement* » devient parfois difficile à exécuter. D'autres en revanche, surfent sur le flou qui existe entre la municipalité, le district d'Abidjan, les promoteurs immobiliers et les autochtones Ebrié quant à la gestion et à l'attribution des espaces pour s'installer et assoient leur activités. En effet, les occupants des espaces verts jouent sur les contradictions qui existent entre le pouvoir régalien de l'Etat à gérer et aménager l'espace et la gestion coutumières des Ebriés dans l'attribution des parcelles.

L'exercice de ces activités sur ces espaces procure à la municipalité des devises à travers les taxes perçues. Elle qui trouve onéreux d'entretenir des espaces de la commune en y consacrant des terrains et budgets, alors qu'il y a d'autres priorités. Cette situation s'apparente à une forme de privatisation subtile des espaces verts au-delà de leur occupation anarchique.

Au-delà de cette perception, elle dissimule d'autres aspects de la commune de Cocody, la pauvreté, le manque d'emploi qualifié pour les jeunes diplômés et le développement incontrôlé d'une ville qui se dégrade considérablement. Or, cette commune continue à attirer de très nombreux migrants, nationaux et étrangers, en quête d'une vie meilleure. A l'échelle de la commune c'est la mairie qui permet l'installation des commerçants après octroi d'autorisation. Mais il arrive que des groupes légalement constitués ou des individus transforment le devant de leurs habitations en de véritables commerces de proximité sans l'accord préalable d'une autorité. C'est le cas d'implantation de petits commerces aux abords des cités universitaires par le puissant syndicat étudiant (Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire). La nature est ici prise en otage et utilisée comme ressources pour vivre dans une ville qui n'arrive pas à remplir ses fonctions de développement humain. Aussi, certains jardins publics sont-ils déclassés et morcelés et attribués à des personnes morales. Ce cas de figure est perceptible à l'espace des jardins publics de la Radio Télévision Ivoirienne et de celui du Lycée Classique. Ces deux espaces ont été respectivement déclassés et attribué à l'Ambassade de l'Angola et à l'hôtel communal (voir photo 2).

⁸ Plat traditionnel ivoirien à base de bananes plantain frites.

⁹ Couscous de manioc. L'attiéké est un met typique de la Côte d'Ivoire.



Photo 3 :
L'hôtel communal de Cocody bâti à l'emplacement du jardin public du lycée classique. (Cliché de l'auteur, Août 2008).

Plusieurs raisons sont évoquées çà et là pour justifier l'urbanisation et le recul de la nature dans développement de ce centre urbain. Pour les riverains à ces espaces, c'est la croissance du banditisme dans la ville d'Abidjan à partir de 1980, transformant les jardins publics en de véritables repères de bandits qui est la cause de leur affectation à d'autres fins par les pouvoirs publics. Outre la délinquance, les jardins et places publiques ne sont pas entretenus. En effet, il n'est pas rare d'y rencontrer des bouts de papier ou même des ordures ménagères. Ces espaces sont même devenus des dépotoirs et des WC publics. Certains de ces espaces sont même devenus lieux culturels ou des manifestations sont organisés.

Beaucoup d'immeubles et logements sortent actuellement de terres avec une progression de l'ordre de 18% par an. La construction neuve représente 45% de l'activité du bâtiment. Entre 2000 et 2005, 27,3 millions de m² de bâtiments ont été réalisés. Dans le détail, cela correspond à 300 000 logements et 100 000 m² de commerces (Marchés Africains, 2008).

Cet état de fait est dû au phénomène de l'accroissement des superficies urbanisées proportionnel à l'accroissement de la population dans la commune sans une planification adéquate. Ainsi en 2000, la commune couvrait une superficie de 8130 ha avec 5840 ha de zone effectivement construite. Quand les superficies libres couvraient 2290 ha en 1995, en 2005 cette superficie s'est considérablement réduite à hauteur 1800 ha. Quant aux espaces verts, d'une superficie de 32 000 m² en 1980, ils sont passés à 30000 m² en 1990 et à 26 000 m² en 1995. Aujourd'hui ils couvrent une superficie de 2000 m² alors que la superficie effectivement construite a atteint 7200 ha. Cette proportion accrue de l'humanisation de la nature et des espaces verts est le faite du développement de nouveaux quartiers (zones d'Abatta, Bessicoa en direction de Bingerville) lotis et destinés à offrir des logements aux populations par le privé. C'est une situation qui ne peut passer inaperçu et cela est bien mis en conscience par les chanteurs zouglo¹⁰(Yodé et Siro, *le peuple te regarde*, 2008) en ces termes : « *On dit y a pas l'argent au pays. Mais les immeubles poussent pourtant comme des fleurs marguerites, châteaux et stations poussent et pourtant le peuple souffre. L'éléphant a quitté le zoo, dans tous les carrefours, il est devenu monument. Tu paies vélo pour ton enfant, il ne peut pas pédaler, il ne peut pas s'amuser, les espaces verts sont devenus*

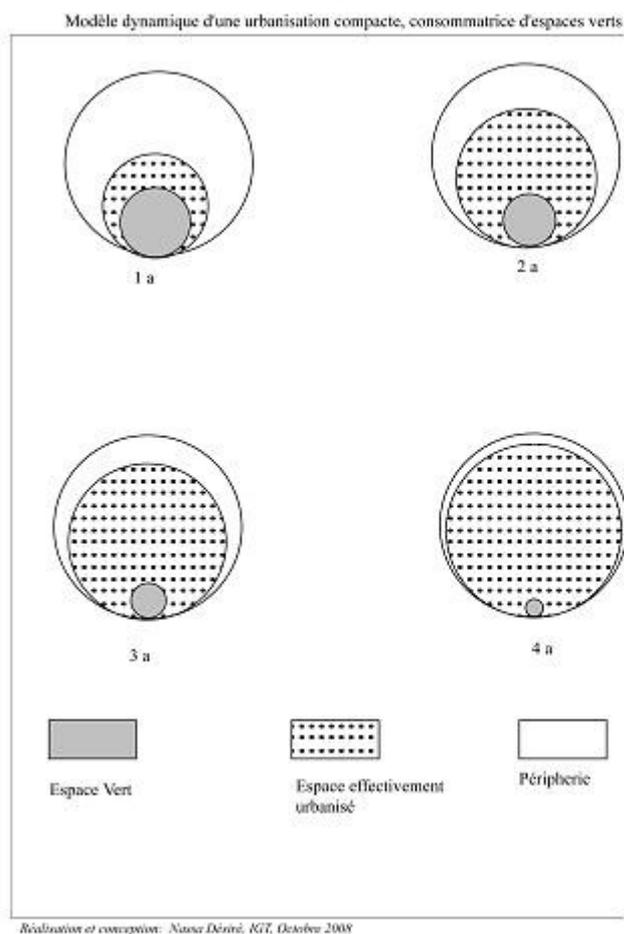
¹⁰ Le zouglo est un genre musical de Côte d'Ivoire qui permet aux jeunes ivoiriens d'aujourd'hui de décrire les problèmes et les maux de la société dans laquelle ils vivent.

magasins ». Pour enfoncer le clou, le président de la république lui-même évoque cette situation en disant : « *Il n'est pas normal qu'on puisse traverser Cocody, le quartier le plus vaste d'Abidjan, sans avoir de terrains de sport, de terrains où les enfants viennent s'amuser, des lieux de promenade, des espaces verts. Ce n'est pas normal et ce n'est pas possible aujourd'hui au 20ème siècle* » (juin, 2008).

Mais à côté de ces logements de très hauts standings, les quartiers sous-intégrés, localisés dans les zones peu propices à l'urbanisation, se sont répandus et densifiés. Ils se caractérisent par leur extrême insalubrité, leur localisation dans des talwegs ou sur les pentes raides des collines, des plateaux incisés par l'érosion. Ici cohabite les logements de très hauts standings et les constructions en matériaux de récupération. Ce contraste socio-spatial ayant comme emprise la nature est la résultante d'une « migration de désespoir » (interne et externe), l'insuffisance de l'emploi dans le formel et la course au béton. Cela explique les nombreux investissements dans l'immobilier principalement dans la huitième tranche, à la palmeraie et Abata à la périphérie de la commune de Cocody.

III. Les effets induits de la colonisation des espaces verts par les commerces et l'habitat sur l'organisation de l'espace communal.

Cette situation de gommage et de conquête des espaces verts, est aggravée par les risques qu'elle fait courir à l'espace communal de Cocody et aux habitants. A mesure que croît le quartier, l'anneau périurbain se déplace et son rayon augmente. Le cœur du quartier se bétonne et la nature s'efface (voir figure 1a, 2a, 3a et 4a).



Les sous-quartiers développés dans les zones inconstructibles et inadaptés à l'urbanisation exposent leurs habitants aux risques naturels. Tel est le cas des quartiers d'Adjin, de riviera 4 où le déboisement des bassins versants a favorisé l'érosion, les

inondations, les éboulements occasionnant la mort de 6 personnes et blessant 7 autres le 1 juillet 2008 dernier. La pauvreté en a fait des lieux privilégiés de l'habitat spontané. Mais ce risque n'empêche pas une densification de la population. D'où de lourd bilan au cours d'inondations.

Les espaces verts récréatifs sont souvent considérés par les populations riveraines comme inappropriés à l'urbanisation à cause de leur mauvais usage dans les quartiers. C'est pourquoi, ils sont squattés et occupés par les populations à faible revenu pour être près de leurs lieux de débrouillardise ou déclassés par les pouvoirs publics pour en faire des espaces habités. Pourtant l'existence et le développement de ces espaces verts dans une ville donne à l'espace urbain un esthétisme, une animation, une certaine sûreté et une sociabilité. Cela permet d'associer à l'urbanisation ostentatoire de Cocody, une urbanisation réglementée, mesurée alliant charme et finesse.

Ainsi, son manque ou du moins sa colonisation par le commerce et l'habitat, développe un cadre vie dégradant du quartier ou le stress et la pollution font bon ménage. Aucun espace de cheminement, des aires de détente, isolé du contexte urbain pour trouver calme et tranquillité n'y existent. Pour justifier cet état de fait, les populations riveraines aux espaces verts déclassés et construites préfèrent un quartier compact plus urbain et plus humanisé qu'un quartier vert d'espace étalé et insécurisé. Pour eux l'introduction ou la réintroduction de verdure dans leur habitacle conduirait à l'occupation de ces lieux par l'informel, l'habitat spontané et aggraverait la dépression des mœurs et l'insécurité. Pour les autres favorables à un quartier vert, d'autres stratégies sont développées pour avoir un cadre de vie meilleur. Il s'agit du repli des ménages en maison individuelle dotée de jardin privatif sans relation de sociabilité avec autrui. Aujourd'hui à cause de cette situation, ce sont les rues, ronds points aménagés qui servent d'aire de jeux et même pour immortaliser les grands événements (mariages ou fêtes), on se dirige vers l'espace verts privés entretenus par des multinationales. L'espace Coca-cola au plateau en est une illustration. C'est un facteur favorisant, la naissance et le développement d'une puissance économique autour de micro-territoires aux mains d'une classe d'individus qui se transforme en propriétaire foncier connu sous le dénominateur de « syndicats ». Ceux-ci perçoivent des taxes auprès des chauffeurs de taxis communaux et gbaka¹¹ entre 200 F CFA et 500 F CFA à chaque chargement de leurs véhicules. A leur tour, ils trouvent des arrangements entre eux et certains agents de la municipalité, du district pour être moins regardant sur leur activité.

En somme, l'occupation des espaces verts par l'habitat et les commerces présente la commune comme un ensemble de milieux, ne prenant pas en compte tout ce qui fait la matérialité d'une urbanisation contrôlée. Le « *gommage* » de ces espaces dans le quartier, produits des modes d'habiter, favorables à l'érosion d'un cadre de vie adéquat et à une ville compact très étalée et bétonnée. Une autre conception de l'urbanisation se dessine.

Conclusion

Au terme de cette analyse nous retiendrons que l'urbanisation généralisée de la Côte d'Ivoire enclenchée par l'exode rural et l'immigration développe des pratiques sociales dans les centres urbains qui sont destructrices de la façon de concevoir la ville par les urbanistes. Il s'agit d'une ville-verte ouverte alliant un cadre de vie acceptable. Or en ce qui concerne la commune de Cocody, on assiste à un effacement de la nature au profit de l'habitat et du commerce sur les espaces verts. L'informel et la façon d'habiter se développent au détriment de la nature en créant une cité compacte. Pourtant les rôles

¹¹ Le gbaka est un mini-car de transport en commun de 18 places (Toyota, Isuzu, Mazda...) en service à Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire.

économiques et sociaux des espaces naturels restent évidents. Ils structurent et formalisent la ville. Leur manque engendre l'in-animation, le stress, l'enlaidissement de la cité et favorisent le développement de micro-territoires gérés par une classe d'individu favorable à l'érosion d'un cadre vie adéquat pour faire prospérer leurs activités. Pour éviter une telle situation, les pouvoirs publics doivent éviter la construction spontanée pour limiter l'exposition aux risques, pour protéger les quelques équipements existant ou pour réserver un équipement futur, là où ils craignent le dépôt d'ordures sauvage ou d'autres dégradation. Pour se faire, il serait important de ne pas laisser les terrains vacants paraître à l'abandon. Aussi l'énorme demande en espaces verts mérite-t-il d'être prise en compte dans la commune en vue d'asseoir une urbanité globale.

Bibliographie

- BNETD, (1981), Plan vert d'Abidjan, rapport préliminaire, Abidjan, 65 p.
- CÔTE D'IVOIRE., Economie (2008), Les signaux forts de la reprise, MARCHES AFRICAINS, Paris, numéro spécial, 98 p.
- HARDY S., (2006), Les risques naturels et la pauvreté : Libreville, Gabon, in le Commentaire de paysages en géographie humaine, paris, Armand Colin, p. 82-86.
- KOALLA C., (1995), Les places publiques à Abidjan : nécessité ou inanité, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'urbaniste-architecte, EAMAU, Lomé, 185 p.
- LEIMDORFER F., (1999), Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, Paris, in Politique africaine, no 74, p. 51-75
- MADORE F., (2006), Le commentaire de paysage, en géographie humaine, paris, Armand colin, 270 p.